

OBJET : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Vu la convocation adressée aux membres du conseil communautaire pour la séance du 16 septembre 2024 et l'ordre du jour afférent ;

Considérant que le vote des différents dossiers à l'ordre du jour peut être réalisé soit au moyen de boîtiers électroniques individuels qui ont été remis à chacun des membres du conseil communautaire, soit par vote à main levée pour les scrutins publics, soit par vote à l'urne pour les scrutins secrets ;

Considérant qu'il est demandé à l'Assemblée Communautaire d'acter par un accord formel le recours au vote électronique pour les décisions à intervenir lors de la présente séance ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

+ **DECIDE DE PROCEDER** au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 16 septembre 2024 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

POUR : 64 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,


La Présidente,

Céline CHARRIAUD

A circular official stamp of the Communauté de Communes de Saint-Fleur is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' and 'SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ'.

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'P' followed by a long horizontal stroke.